**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**

**Cap Vert**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 8 mai 2018 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Cap Vert pour la présentation de son rapport.

La situation des droits de l’Homme au Cap-Vert est satisfaisante.

Néanmoins, la France adresse les recommandations suivantes au Cap-Vert :

·         ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, que le Cap-Vert a signée en 2007 ;

·         renforcer le système judiciaire, en lui donnant davantage de moyens et en assurant une meilleure fluidité des relations en son sein, notamment afin de garantir une plus grande rapidité de l’instruction des dossiers ;

·         renforcer la lutte contre le travail des enfants ;

·         favoriser la transparence et la pluralité de l’information ;

·         renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes ;

·         veiller à garantir le droit d’accès à l’eau et à l’assainissement, notamment dans le cadre de la politique de développement.

Je vous remercie.